

Retraites

**Pas un trimestre de plus !
Pas un euro de moins !**

Méthode du gouvernement

Un calendrier resserré (le projet de loi, dans ses grandes lignes, sera connu fin août, puis déposé au Conseil des ministres le 18 septembre, et débat à l'Assemblée à partir d'octobre). Le gouvernement se refuse à un véritable débat citoyen, sans intervention de la population et espère ainsi empêcher toute mobilisation sociale importante.

Retraites : un enjeu de société, enjeu de solidarité

On vit plus vieux : c'est un progrès important, encore faut-il vivre sa retraite dans les meilleurs conditions possibles (santé, revenus...). Il est donc normal que le débat ait lieu sur la part de la richesse affectée aux retraites : celle-ci doit être plus importante que par le passé puisqu'il y a plus de retraité-es. Cela a été fait dans le passé de façon bien plus importante : 5% du PIB (produit intérieur brut) en 1960, 10% en 1980, 13% aujourd'hui... Il n'y a donc pas lieu de s'interdire l'augmentation de cette part !

Le déficit attendu du financement des retraites de 20 milliards en 2020

Ce déficit est la conséquence de la crise de 2008 et des politiques d'austérité mises en place, qui se poursuivent actuellement. Elles sont inefficaces économiquement et injustes socialement. Les salarié-es, chômeurs/chômeuses et retraité-es ne sont pas responsables de cette crise ; ce n'est pas à eux de la payer !

Selon les prévisions du COR (Conseil d'orientation des retraites), il y aura un pic de déficit momentané en 2020, en terme de besoin de financement, puis à nouveau retour à l'équilibre à partir des années 2035.

Cette situation n'a rien de catastrophique : 20 milliards à trouver par an, c'est 1 point de PIB ! C'est comparable au crédit d'impôt accordé sans contreparties, avec le Pacte de compétitivité, en novembre dernier par le gouvernement aux entreprises.

**CONTRE L'AUSTERITÉ
CONTRE UNE NOUVELLE RÉFORME DES RETRAITES
ON SE PRÉPARE DÈS MAINTENANT**



On voit bien que la question du partage des richesses doit être au cœur des choix qui seront faits pour assurer un juste financement à la hauteur des besoins en matière de retraites. Rappel de quelques chiffres : en 30 ans, la part dans la valeur ajoutée des sociétés non financières des dividendes versés aux actionnaires est passée de 3% à 9 % (94 milliards environ) ; en 30 ans, la part du PIB affectée à la masse salariale, dans la richesse produite, a reculé de 5 points. La fraude fiscale est estimée à 80 milliards d'euros par an.

Il est possible d'augmenter le taux de cotisation patronale, qui n'a pas bougé depuis 1980, à l'inverse des cotisations salariales qui ont augmenté. Ce qui coûte cher aux entreprises, c'est le coût du capital avec des dividendes passés de 4,2% de la masse salariale en 1980 à 12,9 % en 2008. Les cotisations peuvent augmenter en diminuant les dividendes, tout en maintenant les investissements nécessaires.



Il n'est pas possible d'augmenter encore le temps passé au travail (par l'allongement du nombre d'années pour les retraites par exemple) alors même que les conditions de travail se dégradent. Au contraire, il faudrait réduire ce temps passé au travail et mieux le partager : le partage actuel est fait de précarité et de chômage... **Il vaudrait mieux travailler toutes et tous, et moins !**

En un siècle, nous avons presque divisé par 2 le temps de travail, allongé le temps d'études, mis en place la retraite à 65 puis 60 ans. C'est le progrès social possible grâce à l'augmentation de la productivité horaire et à son partage. Nous refusons que la roue de l'histoire tourne à l'envers.

Retraites par répartition : solidarité intergénérationnelle, avec des intérêts communs entre jeunes et moins jeunes (de meilleurs salaires, moins de chômage : c'est des cotisations sociales plus importantes pour le financement des retraites) et un contrat social implicite : les travailleurs/travailleuses les plus âgés laissent leur place dans l'emploi aux plus jeunes. Or le taux de chômage des jeunes de moins de 25 ans (hors étudiant-es) est de 24,6 %, chiffre en progression régulière.

La question du taux d'activité est décisive.

Le taux d'activité des femmes est actuellement de 10 % inférieur à celui des hommes. Mener des politiques volontaristes visant à augmenter ce taux d'activité et à le rééquilibrer permettrait de dégager des marges de financement importantes, à travers des rentrées de cotisations supplémentaires.

Le niveau des salaires joue aussi de façon importante pour assurer un financement pérenne des retraites, et de la protection sociale en général. De ce point de vue, la poursuite du gel du point d'indice pour la Fonction publique, décidée par le gouvernement, comme la non revalorisation sérieuse du SMIC, ne constitue pas un bon exemple et servira de prétexte au patronat pour continuer une politique globale de gel des salaires !

Pour Solidaires, le financement doit partir du travail car le travail est créateur des richesses. Mais les salaires ne sont plus aujourd'hui la seule mesure de la richesse créée. Les profits financiers ont explosé comme les dividendes ; Les « compléments » de salaire se sont multipliés comme substituts utilisés par les entreprises pour ne pas augmenter les salaires et individualiser davantage la rémunération et l'intéressement, stock-options, bonus...

Pour Solidaires, les cotisations devraient être élargies à l'ensemble des revenus distribués par les entreprises : salaires, dividendes, stock-options, bonus, intéressement...

Assurer le financement de la protection sociale, c'est aussi remettre en cause les exonérations et les allègements de cotisations patronales qui n'ont pas prouvé leur efficacité économique et sociale. Cela représente un coût très lourd pour les finances publiques (quand l'Etat compense ces exonérations) et pour les recettes de la protection sociale (quand ce n'est pas compensé : 2 milliards).

Combien de milliards entreraient dans les caisses sous forme de cotisations sociales en mettant fin aux exonérations ?

D'après la Cour des comptes, la seule exonération de cotisations sociales des stock-options coûte 3 milliards d'euros par an à la Sécurité sociale et si l'on rajoute celles liées à l'intéressement et à la participation, on arrive à une perte de recettes comprises, suivant les années, entre 6 et 8,3 milliards d'euros.

LES PROPOSITIONS DU RAPPORT MOREAU

Les mesures envisagées par le rapport Moreau sont très déséquilibrées : seulement 0,1% de hausse de cotisation qui rapporte 1,3 milliard d'euros, à partager entre part patronale et salariale, et le reste des mesures préconisées se font sur le dos des retraité-es et des salarié-es.

L'allongement de la durée de cotisation est « la mesure phare » contenue dans le rapport Moreau et mise en avant par le Président de la République et le 1er Ministre.

Le prétexte de l'allongement de la vie ne représente pas un élément nouveau, il date de 250 ans. Il n'a pas empêché le progrès social.

L'argument qui nous est rabâché : « on vit plus vieux, on doit travailler plus longtemps » est celui qui était déjà mis en avant lors des précédentes contre-réformes, et en particulier en 2010.... En réalité :

- **au moment de la validation de leur droit à pension, la moitié des salarié-es sont hors emploi.**

- **l'espérance de vie en bonne santé commence à reculer.** L'espérance de vie en bonne santé, à la naissance, n'est que de 63,1 ans et elle recule. Celles et ceux qui ont vécu jusqu'à 65 ans peuvent espérer se sentir en bonne santé pendant seulement 7 ans. Les meilleures années de retraites, ce sont celles du début de la période de retraites, pas celles de la fin de vie !

- **la durée moyenne cotisée, selon le COR, ne s'élève qu'à 31 ans et la durée moyenne validée à 37,75 ans** (chiffres 2012 : 36,25 annuités pour les femmes et 39,1 annuités pour les hommes). Allonger la durée de cotisation au delà de la durée moyenne validée, 37 ans, revient à baisser la pension !

Un des arguments employés par le gouvernement (et repris dans le rapport Moreau) serait le côté anxiogène pour les jeunes de ne pas avoir de visibilité sur leur future retraite : en réalité, ce qui est anxiogène, c'est bien l'allongement à répétition ! Plus on allonge le nombre d'annuités, plus les jeunes voient l'horizon de la retraite reculer et devenir inatteignable !

Le calcul des pensions des fonctionnaires

Aujourd'hui, salarié-es du privé et de la Fonction publique connaissent le même taux de remplacement, avec des méthodes de calcul différentes. Pour la Fonction publique, les carrières sont linéaires et en progression constante. Dans le privé, les meilleures années ne sont pas nécessairement en fin de carrière... Remettre en cause les 6 derniers mois comme référence reviendrait purement et simplement à baisser de façon très importante les pensions de la Fonction publique. L'hypothèse d'une intégration partielle des primes ne réglerait rien et aggraverait les inégalités entre les secteurs qui ont peu de primes et ceux qui en ont plus.

A l'inverse, ce qu'il faut changer, c'est la méthode de calcul du secteur privé qui doit revenir aux 10 meilleures années ; le passage aux 25 meilleures années (réforme Balladur de 1993) a largement

contribué à la baisse des pensions, d'autant plus que le chômage et la précarité se sont développés avec pour conséquences de plus en plus de carrières incomplètes.

Autres pistes :

- **nous nous opposons au pilotage**, à la machinerie semi-automatique déclenchant des mesures réduisant les dépenses en cas de déséquilibre des comptes. Il dépossède les citoyens d'un débat et les élus de décisions politiques. Il transforme le système de retraite à prestations définies en systèmes à cotisations définies ;
- **nous sommes opposés à toutes les mesures diminuant le pouvoir d'achat** : augmentation de la CSG, suppression de la déduction de 10% des « frais professionnels », imposition du supplément de pension de 10% accordé pour l'éducation d'au moins 3 enfants ;
- **nous sommes favorables à l'amélioration des droits des apprentis, stagiaires** et au-delà à la prise en compte des années d'étude ;
- **nous sommes favorables** à la transformation de la masse financière correspondant à la majoration de pension de 10% accordés aux parents de 3 enfants (favorisant les hommes qui ont des pensions plus élevées et défavorisant les mères qui ont des pensions plus basses) en une somme forfaitaire ;
- **nous souhaitons une meilleure prise en compte de la pénibilité** (y compris tous les facteurs physiques, leur aspect cumulatif, la pénibilité vécue, l'incapacité apparaissant plusieurs années après, la reconnaissance collective, etc.).

Les inégalités femmes/hommes

Différence en moyenne des salaires Femmes/Hommes : 27 %

Différence en moyenne des pensions Femmes /Hommes : 33 %

Le système de retraites aggrave les inégalités de la vie professionnelle.

La seule mesure envisagée pour l'instant est la forfaitisation des 10 % pour les parents de trois enfants. Refus de discuter d'autres mesures comme la sur cotisation des cotisations patronales des temps partiels par exemple.

Tout allongement du nombre d'annuités va encore aggraver les inégalités Femmes/Hommes : les femmes valident en moyenne 12 trimestres en moins !

CONCLUSION :

Réduire les injustices et les inégalités suppose de revenir sur les contre-réformes depuis 1993 : indexer les pensions et les salaires au compte sur le salaire moyen, calculer le salaire de référence seulement sur les 10 meilleures années, ramener la durée de cotisation à 37,5 annuités (nombre annuités constaté) supprimer la décote. Ces questions sont aujourd'hui « taboues » alors même que les forces politiques qui sont actuellement au gouvernement s'y sont déclarées opposées à l'époque !

Il faut en finir avec la baisse interminable des pensions, ce que l'on nous prépare à nouveau !

Pour empêcher cela, il nous faut construire une mobilisation sociale forte dont la première étape sera le 10 septembre !

TOUTES ET TOUS EN GREVE

Mardi 10 septembre 2013



144 Bd de la Vilette
75019 Paris

Téléphone : 01 58 39 30 20
Télécopie : 01 43 67 62 14

contact@solidaires-org
www.solidaires-org